



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/50/496
3 octobre 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquantième session
Point 31 de l'ordre du jour

COOPÉRATION ENTRE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES
ET LA LIGUE DES ÉTATS ARABES

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	1 - 5	3
II. CONSULTATIONS ET ÉCHANGES D'INFORMATIONS	6 - 9	3
III. MESURES DE SUIVI RELATIVES À DES PROPOSITIONS SUR LESQUELLES L'ACCORD S'EST FAIT LORS DE RÉUNIONS ANTÉRIEURES ENTRE LES ORGANISMES DES NATIONS UNIES ET LA LIGUE DES ÉTATS ARABES	10 - 106	4
A. Département des services d'appui et de gestion pour le développement	12	5
B. Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques	13	5
C. Département de l'information	14	5
D. Office des Nations Unies à Vienne	15 - 17	6
E. Commission économique pour l'Afrique	18 - 23	6
F. Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale	24 - 33	7
G. Fonds des Nations Unies pour l'enfance	34 - 40	9
H. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	41 - 45	10
95-29573 (F) 181095 231095		/...

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
I. Programme des Nations Unies pour le développement	46 - 54	10
J. Programme des Nations Unies pour l'environnement	55 - 57	12
K. Fonds des Nations Unies pour la population . . .	58 - 61	13
L. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	62 - 63	13
M. Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)	64	14
N. Organisation internationale du Travail	65 - 69	14
O. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	70 - 74	15
P. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	75 - 77	16
Q. Organisation de l'aviation civile internationale	78 - 79	16
R. Organisation mondiale de la santé	80 - 88	17
S. Banque mondiale	89	18
T. Union postale universelle	90 - 93	18
U. Union internationale des télécommunications . . .	94 - 95	19
V. Organisation météorologique mondiale	96 - 98	19
W. Fonds international de développement agricole . .	99 - 101	19
X. Organisation des Nations Unies pour le développement industriel	102 - 106	20
IV. RÉUNION GÉNÉRALE SUR LA COOPÉRATION ENTRE LES REPRÉSENTANTS DES SECRÉTARIATS DES ORGANISMES DES NATIONS UNIES ET CEUX DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA LIGUE DES ÉTATS ARABES ET DE SES ORGANISATIONS SPÉCIALISÉES, VIENNE, 19-21 JUILLET 1995	107 - 121	21

I. INTRODUCTION

1. Dans sa résolution 49/14 du 15 novembre 1994, relative à la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes, l'Assemblée générale a pris acte avec satisfaction du rapport du Secrétaire général (A/49/519) et a prié le Secrétariat de l'ONU et le Secrétariat général de la Ligue des États arabes de coopérer encore plus étroitement, dans leurs domaines de compétence respectifs, en vue de réaliser les buts et principes de la Charte des Nations Unies, de renforcer la paix et la sécurité internationales et d'assurer le développement économique, le désarmement, la décolonisation, l'autodétermination et l'élimination de toutes les formes de racisme et de discrimination raciale.

2. Dans la même résolution, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de poursuivre ses efforts en vue de renforcer la coopération et la coordination entre l'ONU et d'autres organismes des Nations Unies et la Ligue des États arabes et ses organisations spécialisées, pour les mettre mieux à même de servir les intérêts mutuels des deux organisations dans les domaines politique, économique, social, humanitaire, culturel et administratif. L'Assemblée a également prié le Secrétaire général de continuer à coordonner le suivi des propositions multilatérales adoptées en 1983 à la réunion de Tunis et de prendre les mesures qu'appellent les propositions adoptées aux réunions précédentes.

3. L'Assemblée générale a décidé que, pour resserrer la coopération, examiner et évaluer les progrès accomplis et établir des rapports périodiques détaillés, il convenait de tenir tous les deux ans une réunion générale des représentants des organismes des Nations Unies et des représentants de la Ligue des États arabes et d'organiser tous les ans des réunions sectorielles interorganisations portant sur des questions prioritaires d'une grande importance pour le développement des États arabes.

4. L'Assemblée générale a recommandé qu'à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'ONU et de la Ligue des États arabes, la prochaine réunion générale sur la coopération entre les représentants des secrétariats des organismes des Nations Unies et ceux du Secrétariat général de la Ligue des États arabes et de ses organismes spécialisés se tienne en 1995. Elle a en outre prié le Secrétaire général, agissant en coopération avec le Secrétaire général de la Ligue des États arabes, d'encourager la tenue de réunions périodiques entre représentants du Secrétariat de l'ONU et représentants du Secrétariat général de la Ligue des États arabes pour examiner et renforcer les mécanismes de coordination en vue d'accélérer l'application et d'intensifier le suivi des projets, propositions et recommandations multilatéraux adoptés lors des réunions des deux organisations.

5. L'Assemblée générale a aussi prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa cinquantième session, un rapport intérimaire sur l'application de la résolution 49/14.

II. CONSULTATIONS ET ÉCHANGES D'INFORMATIONS

6. Le 1er octobre 1994, le Secrétaire général a rencontré au Siège le Secrétaire général de la Ligue des États arabes afin de débattre avec lui de la

/...

coopération entre les deux organisations et de procéder à un échange de vues sur des questions d'intérêt commun concernant l'Iraq, la Jamahiriya arabe libyenne et la situation en Somalie.

7. L'ONU a continué à coopérer avec la Ligue des États arabes à propos de la Somalie. Elle a envoyé un représentant participer à la réunion sur la Somalie que la Ligue a organisée au Caire, les 22 et 23 février 1995, de concert avec l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et l'Organisation de la Conférence islamique et qui a été placée sous la présidence du Secrétaire général de la Ligue. Les participants à cette réunion sont convenus de la nécessité de redoubler d'efforts concertés pour aider les Somaliens à se réconcilier.

8. Au cours de la période à l'examen, le Secrétariat de l'ONU et celui de la Ligue des États arabes ainsi que le Bureau de l'Observateur permanent de la Ligue des États arabes auprès de l'ONU sont restés en contact étroit à propos d'autres questions intéressant l'ONU et la Ligue. Des contacts de haut niveau ont été établis dans les cas ci-après : réunion entre le Secrétaire exécutif de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) et le Secrétaire général de la Ligue (Le Caire, février 1995) – réunion au cours de laquelle il a été convenu d'examiner l'actuel protocole d'accord de coopération entre la CESAO et la Ligue et de tenir des réunions périodiques pour examiner les questions d'intérêt mutuel; visite officielle du Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) au siège de la Ligue au Caire, sur l'invitation du Secrétaire général (septembre 1994); réunion entre le Coordonnateur des opérations pour la Rive occidentale et la bande de Gaza (siège de l'UNRWA) et des représentants du Secrétariat de la Ligue (Le Caire, mai 1995).

9. En outre, le Directeur général de l'OIT s'est rendu au siège de la Ligue en avril 1994 pour débattre de questions d'intérêt commun avec le Secrétaire général de la Ligue, qui s'est ensuite rendu à son tour à l'OIT en juin 1994, à l'occasion de la Conférence internationale du Travail. À l'automne 1994, le Secrétaire général de la Ligue et le Vice-Président de la Banque mondiale (région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord) ont demandé, à l'occasion du lancement d'une initiative commune, que des mesures soient prises sans plus tarder pour tenter de résoudre la crise de l'environnement dans le monde arabe.

III. MESURES DE SUIVI RELATIVES À DES PROPOSITIONS SUR
LESQUELLES L'ACCORD S'EST FAIT LORS DE RÉUNIONS
ANTÉRIEURES ENTRE LES ORGANISMES DES NATIONS UNIES
ET LA LIGUE DES ÉTATS ARABES

10. On se souviendra sans doute que la réunion commune tenue à Genève en juillet 1990 entre les organismes des Nations Unies et la Ligue des États arabes (voir A/45/481/Add.1) avait abouti à la décision de créer les six secteurs suivants de coopération entre les deux organisations : paix et sécurité internationales; alimentation et agriculture; travail, commerce, industrie et environnement; affaires sociales; éducation, science, culture et information; communications.

11. On trouvera ci-après un résumé des rapports des organismes des Nations Unies concernant leur coopération avec la Ligue des États arabes durant

/...

la période considérée. Ce résumé couvre les activités menées dans les secteurs susmentionnés, ainsi que les mesures de suivi relatives aux propositions adoptées aux réunions antérieures : Tunis en 1983 (voir A/38/299 et Corr.1), Amman en 1985 (voir A/40/481/Add.1) et Genève en 1988, 1990 et 1993 (voir A/43/509/Add.1, A/45/481/Add.1 et A/48/468/Add.1).

A. Département des services d'appui et de gestion pour le développement

12. Le Département des services d'appui et de gestion pour le développement (Secrétariat de l'ONU) a lancé plusieurs initiatives de collaboration interdisciplinaires et intersectorielles avec la Ligue des États arabes. Des fonctionnaires du Département ont tenu des réunions avec des représentants de la Ligue pour débattre de l'organisation d'un séminaire régional commun intitulé "A New Integrated Approach for Sustainable Human Development: Spatial/Sectoral Development Strategy for Arab Countries" (Une nouvelle méthode intégrée de développement humain durable : stratégie de développement spatial et sectoriel pour les pays arabes). La Ligue a témoigné de l'intérêt pour ce type d'activités, qui pourraient inciter les pays arabes à concevoir un cadre commun d'action propre à favoriser le développement cohérent, coordonné et durable de la région sur les plans humain, économique et social. Le Département et la Ligue exécutent actuellement de concert un projet parrainé par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) qui porte sur le développement administratif du secrétariat de la Ligue au Caire. Dans le cadre de ce projet, le Département a aidé la Ligue à se doter d'un système informatique dont le Programme arabe du Golfe pour les organismes de développement des Nations Unies a assuré le financement.

B. Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques

13. Outre qu'il fournit des renseignements statistiques et méthodologiques au secrétariat de la Ligue, le Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques effectue des travaux de recherche et d'analyse sur des questions touchant la population et le développement mondial qui présentent un grand intérêt pour les travaux tant de l'ONU que de la Ligue. Parmi les ouvrages qu'il a publiés dans le cadre de ces travaux, il convient plus particulièrement de mentionner les suivants : World Population Monitoring, qui présente une analyse des tendances et politiques actuelles en matière de population dans tous les pays et toutes les régions du monde; Abortion Policies, a Global Review; The Health Rationale for Family Planning: Timing of Births and Child Survival; Situation économique et sociale dans le monde. Dans le domaine de la coopération technique, le Département a continué, dans le cadre du projet panarabe pour le développement de l'enfant, de coopérer avec la Ligue à l'Enquête panarabe sur la santé maternelle et infantile.

C. Département de l'information

14. Le Département de l'information a continué de collaborer étroitement avec la Ligue et ses missions, au siège et par l'intermédiaire des centres d'information des Nations Unies – en particulier ceux du Caire et de Tunis – en échangeant et en diffusant des informations, en développant les relations avec

les médias et en établissant un partenariat avec des établissements d'enseignement et des organisations non gouvernementales. Le Département considère que, vu l'importance croissante de sa coopération avec la Ligue et le rôle de premier plan joué par cette dernière à l'échelon de la région, la diffusion d'informations et la coopération aux fins de la promotion de médias pluralistes et indépendants devraient figurer à l'ordre du jour des réunions interorganisations sectorielles annuelles portant sur les domaines prioritaires du développement des États arabes.

D. Office des Nations Unies à Vienne

15. Le Bureau des affaires spatiales a collaboré avec la Ligue des États arabes, notamment en vue de promouvoir la coopération internationale en matière spatiale dans le cadre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales. À cette fin, des réunions, des stages de formation et des ateliers sont organisés aux niveaux régional et international.

16. En 1994, le Bureau a collaboré avec la Ligue à la mise en oeuvre des recommandations de la deuxième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. En outre, il a organisé la quatrième réunion de travail ONU/Agence spatiale européenne sur les sciences spatiales fondamentales (Le Caire, 27 juin-1er juillet 1995). Un atelier de l'ONU sur l'application des techniques spatiales à l'observation des milieux désertiques et à la lutte contre la désertification doit se tenir à Damas, en octobre-novembre 1995. Il est organisé par le Bureau en coopération avec le Centre arabe d'étude des terres arides et non irriguées.

17. Comme suite aux recommandations formulées dans le programme Action 21 adopté par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), le Bureau a proposé que la Ligue cofinance un atelier de formation destiné aux ressortissants de ses États membres dans l'un des domaines suivants de l'application des techniques spatiales : observation des milieux désertiques et lutte contre la désertification, mise en valeur durable des ressources naturelles ou prévention des catastrophes naturelles. Le Bureau est disposé à offrir, dans le cadre du Programme pour les applications des techniques spatiales, une assistance à la Ligue des États arabes en matière d'éducation et de formation, notamment en ce qui concerne les applications pratiques des techniques spatiales.

E. Commission économique pour l'Afrique

18. La Commission économique pour l'Afrique (CEA) et la Ligue des États arabes sont en train de négocier un accord qui constituera la base juridique de leur coopération officielle. Ces négociations doivent s'achever au cours de l'année 1995.

19. La CEA a continué à coopérer dans les domaines suivants avec des organisations spécialisées de la Ligue :

Coopération régionale en vue d'une intégration économique

20. Le bureau sous-régional de la CEA basé à Tanger a entrepris des activités communes avec certains organismes de la Ligue spécialisés dans divers domaines du développement, afin d'encourager la coopération régionale entre pays d'Afrique du Nord.

Promotion des relations commerciales

21. La CEA, l'OUA et la Ligue ont organisé conjointement la Foire commerciale arabo-africaine qui a eu lieu à Tunis en octobre 1993 et y ont participé.

Information/documentation

22. Le Système panafricain d'information pour le développement (PADIS) de la CEA et le Centre de documentation de la Ligue arabe (ALDOC) ont procédé à un échange intensif d'informations et de documentation sur les activités de développement des pays africains et arabes.

Agriculture

23. La CEA est en liaison étroite avec l'Organisation arabe du développement agricole dans le cadre d'un programme que les deux organisations ont intitulé "Techniques nucléaires écophiles au service de la sécurité alimentaire, de la coopération économique et du développement durable en Afrique".

F. Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

24. Au cours de la période à l'examen, la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) a continué de s'attacher à coordonner et développer sa coopération avec la Ligue des États arabes et ses organismes spécialisés dans les domaines suivants :

Environnement

25. À sa quatrième session, le Conseil arabe des ministres de l'environnement de la Ligue a approuvé l'initiative de la CESAO tendant à créer un comité conjoint de l'environnement et du développement dans la région arabe. La CESAO et le Conseil ont continué de s'employer de concert à appliquer les recommandations prioritaires d'Action 21 concernant l'Asie occidentale en participant à des réunions, en contribuant à la formulation de recommandations et en définissant les mandats des organisations non gouvernementales. La CESAO a par ailleurs décidé, de concert avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et le secrétariat des Conventions de Bâle, de convoquer une réunion du Groupe d'experts intergouvernemental arabe chargé du transport international de déchets dangereux.

Industrie

26. Une réunion CESAO/Organisation arabe pour le développement industriel et les ressources minières consacrée aux normes typographiques de l'alphabet arabe à utiliser en informatique s'est tenue à Amman du 21 au 23 mars 1994.

Transport

27. Dans le cadre du protocole d'accord qui a été signé entre la CESAO et la Ligue, des dispositions ont été prises en vue de resserrer la coopération et d'améliorer la coordination avec le Programme de transport de la Ligue arabe et l'Union des chemins de fer arabes. La CESAO a participé à l'étude sur les transports routiers réalisée par la Ligue.

Développement social

28. Les organisations arabes compétentes – dont l'Organisation arabe du travail, le Fonds arabe pour le développement économique et social et le Programme arabe du Golfe pour les organismes de développement des Nations Unies – se sont essentiellement consacrées aux préparatifs du Sommet mondial pour le développement social.

29. S'agissant des préparatifs de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, la CESAO a organisé, du 6 au 10 novembre 1994, une réunion préparatoire régionale arabe en collaboration avec la Ligue et le Centre de recherche et de formation pour les femmes arabes.

Établissements humains

30. Comme suite aux consultations qu'elle a tenues en mars 1994 avec Habitat et le secrétariat technique du Conseil arabe des Ministères du logement et de la construction de la Ligue, la CESAO a conclu avec Habitat et le Conseil en question un accord aux termes duquel elle s'engage à se joindre à eux pour préparer la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et produire le bulletin d'information périodique sur les établissements humains dans le monde arabe.

Statistiques

31. La coopération de la CESAO dans ce domaine a porté sur trois activités connexes : 1) publication de l'Unified Arab Statistical Abstract; 2) publication du Bulletin de statistiques industrielles des pays arabes; 3) organisation de l'atelier sur les statistiques industrielles.

Énergie

32. Il faudrait prendre des dispositions techniques et organisationnelles afin de renforcer la coopération avec la Ligue dans ce domaine.

Ressources en eau

33. Des échanges de vues préliminaires ont eu lieu avec le secrétariat de la Ligue en vue de la création d'un conseil régional des ressources en eau et d'un réseau régional de formation à l'hydrologie.

G. Fonds des Nations Unies pour l'enfance

34. La coopération entre le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et la Ligue des États arabes a surtout revêtu les formes suivantes : a) promotion des objectifs (milieu de la décennie) adoptés en faveur des enfants par les États arabes; b) ratification et application de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant; c) suivi périodique de l'application par les gouvernements du Plan panarabe pour les enfants et des recommandations y contenues; d) action en faveur des toutes jeunes filles dans le monde arabe, en particulier sur le plan de l'éducation, dans le cadre d'une stratégie multisectorielle; e) appui aux organismes, conseils et organisations associées de la Ligue dont l'activité contribue à la réalisation des objectifs énumérés plus haut.

35. Ces deux dernières années, le Directeur régional de l'UNICEF pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord et le Secrétaire général de la Ligue se sont rencontrés plusieurs fois, ce qui a renforcé la coopération entre les deux organisations. Ils ont élaboré des stratégies et des plans d'action à cette fin.

36. Le Comité spécial UNICEF/Ligue arabe auquel la réunion de Tunis avait confié le suivi du Plan panarabe a été élargi pour comprendre le Conseil arabe pour l'enfance et le développement, organisme associé à la Ligue. Un comité tripartite similaire s'est attaché à préparer et superviser un projet de deux ans relatif aux très jeunes filles dans le monde arabe, dont le summum sera un colloque de spécialistes prévu pour l'automne 1995.

37. L'UNICEF aide actuellement la Ligue à mettre à jour ses systèmes d'information et de collecte de données, en particulier les bases de données relatives aux enfants. C'est ainsi qu'il a fourni à la Ligue les dernières données et statistiques disponibles concernant les enfants dans le monde arabe. Par ailleurs, il apporte son concours à l'enquête menée dans le cadre du Projet panarabe pour le développement de l'enfant. Ce projet, exécuté sous l'égide de la Ligue, est financé conjointement par l'UNICEF et le Programme arabe du Golfe pour les organismes de développement des Nations Unies.

38. De concert avec la Ligue et le Centre de recherche et de formation pour les femmes arabes, l'UNICEF s'est attaché à donner aux femmes et aux enfants la place souhaitable dans le Plan d'action pour les femmes arabes, qui a été élaboré en novembre 1994 et sera soumis à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, en septembre 1995 à Beijing.

39. Le Bureau régional de l'UNICEF pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord s'est occupé avec l'Union de radiodiffusion des États arabes de distribuer des reportages aux radios arabes. C'est la deuxième fois que l'UNICEF collaborait ainsi avec l'Union de radiodiffusion, qui est une organisation spécialisée de la Ligue arabe. En 1993 et 1994, toujours en coopération avec l'Union de radiodiffusion, l'UNICEF a organisé à Damas deux ateliers de formation destinés aux scénaristes et producteurs radio-TV.

40. Les deux organismes ont encore coopéré dans le domaine de l'enseignement primaire, de l'environnement, des questions démographiques, de la mise en valeur des ressources humaines dans les zones rurales et des programmes d'ajustement structurel.

H. CNUCED

41. Durant la période couverte par le présent rapport, la CNUCED et la Ligue des États arabes ainsi que ses organismes spécialisés ont encore renforcé leur coopération; en témoigne le projet intersectoriel mis en place par la CNUCED concernant le développement durable de l'économie palestinienne en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. La première partie du projet, qui consistait à évaluer la situation et les besoins actuels et à définir les mesures à prendre immédiatement, s'est achevée avec l'élaboration d'un programme détaillé d'assistance technique en faveur des Palestiniens. Une fois approuvé par l'Autorité palestinienne, ce plan sera soumis aux bailleurs de fonds, notamment la Ligue arabe, dont on demandera aussi le concours pour la réalisation du programme.

42. L'élaboration des autres parties du projet, dont une étude sur les possibilités à plus long terme de développement durable de l'économie palestinienne et un programme d'assistance technique, s'achèvera en 1995. On cherchera à faire participer la Ligue et ses organismes spécialisés au financement et à l'exécution de ce programme. Le secrétariat de la CNUCED travaille aussi actuellement à une étude approfondie des spécificités régionales de l'économie palestinienne et consultera la Ligue quant à la portée et l'orientation techniques de l'étude.

43. Le secrétariat de la CNUCED et la Ligue ont encore renforcé leur coopération en matière d'échanges extérieurs en fournissant une assistance technique aux pays arabes. La CNUCED a mis au point un programme relatif à l'économie et au commerce des États arabes en collaboration avec le Programme de financement du commerce arabe, le Centre de commerce international et le PNUD. Ce programme porte sur la réforme de la politique commerciale, la productivité des échanges et la mise en valeur des ressources humaines.

44. Une mission technique de la CNUCED a participé à une réunion d'experts arabes tenue au Caire du 4 au 7 juillet 1994 et consacrée à l'incidence des négociations commerciales multilatérales d'Uruguay sur l'économie des États arabes.

45. En coopération étroite avec la Ligue et ses organismes spécialisés et le secrétariat de l'Organisation mondiale du commerce, la CNUCED et le PNUD ont organisé à Casablanca du 21 au 23 novembre 1994 un colloque régional intitulé "Évaluation des répercussions des négociations d'Uruguay sur les pays arabes".

I. Programme des Nations Unies pour le développement

46. On peut récapituler comme suit les domaines dans lesquels la Ligue des États arabes et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont coopéré :

Échanges d'informations

47. Le Bureau régional pour les États arabes informe la Ligue des initiatives et mandats du PNUD en organisant des réunions d'information à l'intention des ambassadeurs des États membres de la Ligue accrédités auprès de l'ONU. En général, ces réunions se tiennent avant les sessions du Conseil d'administration du PNUD, à savoir en février et en juin.

Appui direct à la Ligue

48. En collaboration avec l'UNESCO, le PNUD a appuyé la mise sur pied au bénéfice de la Ligue d'un centre de documentation et d'information moderne et doté de moyens perfectionnés. Il a aussi apporté son concours au Réseau du système régional arabe d'information, qui fait fond sur l'assistance auparavant fournie au Centre de documentation de la Ligue arabe (ALDOC) en vue de créer un réseau informatique dans la région arabe.

49. La Ligue et l'Organisation arabe du travail (OAT) ont contribué à la rédaction de la Déclaration arabe sur le développement social, de concert avec le PNUD, la CESAO, le Fonds arabe de développement économique et social (FADES), le Programme arabe du Golfe pour les organismes de développement des Nations Unies et l'OIT.

Comité mixte pour l'environnement et le développement de la région arabe

50. Le Bureau régional pour les États arabes a réitéré sa volonté de participer aux travaux du Comité mixte et a en conséquence désigné le bureau extérieur du PNUD au Caire en tant que représentant et interlocuteur.

Coopération avec les organisations spécialisées de la Ligue arabe et les organismes associés

51. Le PNUD continue d'exécuter et de financer partiellement des projets de concert avec la Ligue et ses organismes spécialisés ou associés suivants : Fonds arabe de développement économique et social (FADES), Organisation arabe de développement agricole (OADA), Union arabe des télécommunications, Fonds monétaire arabe (FMA) et Programme de financement du commerce arabe, Société interarabe de garantie des investissements (SIAGI), Académie arabe des transports maritimes, Organisation arabe pour le développement industriel (OADI), Conseil arabe de l'aviation civile, Union postale arabe (UPA), Organisation arabe du Travail (OAT).

52. Concernant l'avenir, le Bureau régional du PNUD pour les États arabes estime qu'il faudrait systématiser la pratique des consultations régulières pour les questions intéressant la région arabe. Il convient d'accorder la plus haute priorité aux questions d'environnement, de commerce interarabe, de développement humain et d'énergie. De la même façon, il faudrait consulter (dans la mesure du possible) la Ligue et ses organisations spécialisées lorsqu'un rapport régional est attendu pour telle ou telle conférence régionale ou internationale consacrée au développement.

53. Il serait possible de faire participer davantage la Ligue et ses organisations spécialisées à l'exécution et au financement des projets en faisant en sorte qu'ils soient très présents dans la conception des programmes régionaux et la réalisation des examens à mi-parcours et des évaluations. Le financement parallèle de projets régionaux serait encore une autre forme de collaboration.

54. Voici les mécanismes que l'on pourrait envisager pour renforcer la collaboration entre le PNUD et la Ligue, étant entendu que l'on viserait la mise en place de réseaux et la complémentarité des efforts : échanges d'informations entre la Ligue et ses organisations spécialisées et le PNUD sur les questions relatives aux programmes, participation du PNUD aux conférences annuelles des organismes spécialisés, participation de la Ligue et de ses organisations spécialisées aux réunions des représentants résidents et organisation systématique de réunions d'information trimestrielles à New York à l'intention des ambassadeurs des États membres de la Ligue accrédités auprès de l'ONU.

J. Programme des Nations Unies pour l'environnement

55. La coopération nouée entre le PNUE et la Ligue des États arabes, notamment le Conseil des ministres arabes chargés de l'environnement et les organisations spécialisées de la Ligue, est entrée dans une nouvelle phase en 1994. Le programme commun élaboré entre le PNUE d'une part et la Ligue des États arabes et le Conseil des ministres arabes chargés de l'environnement d'autre part, d'un montant total de 1,2 million de dollars des États-Unis (dont 600 000 dollars sont apportés par le PNUE), a porté sur les cinq volets suivants :

- a) Lutte contre la désertification et extension de la zone verte;
- b) Lutte contre la pollution industrielle;
- c) Éducation, sensibilisation et information en matière d'environnement;
- d) Préservation de la diversité biologique;
- e) Mise en place d'un réseau d'information sur l'environnement.

56. Comme suite à la réunion tenue entre le Directeur exécutif du PNUE et le Secrétaire général de la Ligue des États arabes, le Directeur du Bureau régional pour l'Asie occidentale et représentant du PNUE auprès de la Ligue a entrepris d'élaborer un cadre pour la mise en oeuvre des autres volets des programmes intéressant les pays arabes dans les domaines suivants : développement durable des zones d'habitat des nomades; établissements humains; création d'institutions et appui aux institutions existantes; milieu marin et zones côtières; mise en valeur des ressources humaines; promotion de l'utilisation rationnelle des ressources en eau; mise au point de techniques écologiquement rationnelles; protection des monuments et des lieux historiques.

57. L'exercice biennal 1994-1995 marque donc une étape décisive de la coopération entre le PNUE et les organismes de la Ligue des États arabes; les activités qui étaient menées dans ce domaine de manière sporadique et ponctuelle ont fait place à un programme concerté de développement écologiquement viable.

K. Fonds des Nations Unies pour la population

58. Le FNUAP et la Ligue des États arabes continuent de renforcer leur coopération dans le domaine de la population et du développement durable. Un des résultats les plus importants de cette coopération est la mise en place d'un Service de recherche démographique (PRU), structure permanente de la Ligue chargée d'exécuter, en matière de population et dans les domaines connexes, des travaux de recherche servant aux activités de plaidoyer et à l'action publique. Avec l'aide du FNUAP, le PRU a joué un rôle décisif en vue de sensibiliser les conseils des ministres de la santé et des affaires sociales aux questions de population et de développement humain.

59. Pendant la Conférence internationale sur la population et le développement, le PRU a largement contribué, d'une part, à aider la Ligue des États arabes à organiser des réunions de haut niveau pour informer les chefs de délégation du Programme d'action de la Conférence et, d'autre part, à favoriser l'adoption par les pays arabes d'une position commune favorable à la Conférence et à son Programme d'action.

60. Outre ses travaux consacrés aux principes d'action et aux activités de promotion, le PRU exécute, avec l'aide financière et technique du FNUAP, un programme régional de recherche qui s'attache notamment à analyser des données démographiques, socio-économiques et sanitaires au niveau des pays et de la région; à mener des travaux de recherche à caractère directif sur les flux migratoires; à réaliser des études sur la place de la femme arabe dans la société et sa contribution au développement; à diffuser des informations sur les questions de population. L'objectif le plus important du programme de recherche du PRU est de contribuer à renforcer les moyens d'analyse des données et d'élaboration des politiques des pays en organisant une série d'ateliers de formation qui exploitent les informations tirées de l'Enquête panarabe sur la santé maternelle et infantile menée dans le cadre du Projet panarabe pour le développement de l'enfant (PAPCHILD).

61. Fruit de la coopération entre le FNUAP et la Ligue des États arabes, le PAPCHILD est également financé par le Programme arabe du Golfe (AGFUND), l'OMS, l'UNICEF, la Fédération internationale pour la planification familiale (IPPF), la Banque mondiale et l'ONU.

L. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

62. L'UNRWA accorde un rang de priorité élevé au maintien d'une collaboration étroite avec la Ligue des États arabes. C'est pourquoi les responsables de l'Office s'efforcent de nouer des contacts avec le secrétariat de la Ligue à différents niveaux et dans diverses instances. L'UNRWA participe aux rencontres sectorielles organisées par la Ligue des États arabes et assiste régulièrement à la réunion annuelle du Conseil de l'éducation.

63. L'Office est sensible à l'appui que la Ligue continue d'apporter à ses programmes et aux efforts que celle-ci ne cesse de déployer pour encourager les États membres à verser au budget ordinaire de l'UNRWA des contributions volontaires plus importantes. Pendant la période considérée, les États membres

de la Ligue ont versé des contributions généreuses au budget ordinaire de l'UNRWA et aux programmes d'aide spéciale exécutés en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. L'UNRWA entretient d'excellentes relations avec les États membres de la Ligue, notamment avec les pays hôtes, à savoir la Jordanie, le Liban et la République arabe syrienne, dont les Gouvernements apportent, tout comme l'Organisation de libération de la Palestine et l'Autorité palestinienne, un appui essentiel à l'Office en l'aidant à fournir des services élémentaires aux réfugiés palestiniens.

M. Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)

64. Durant la période considérée, le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (CNUEH/Habitat) a continué d'étudier les moyens de renforcer sa coopération avec la Ligue des États arabes. Aucune grande activité de coopération technique n'a été entreprise mais toutes les occasions de donner un élan à la coopération entre les deux organisations ont été saisies, dans le cas principalement des réunions communes liées à la Conférence sur les établissements humains (Habitat II), et il y a aussi eu représentation réciproque à diverses grandes réunions :

a) Première réunion préparatoire arabe pour Habitat II, tenue en mars 1994, accueillie par le Gouvernement jordanien et organisée par Habitat en coopération avec la CESAO;

b) Réunion tenue en octobre 1994, accueillie par le Gouvernement des Émirats arabes unis et organisée par Habitat, la Ligue des États arabes et la CESAO, qui a recommandé l'élaboration, en vue d'Habitat II, d'une déclaration arabe sur les établissements humains;

c) Réunion du Conseil des ministres arabes des affaires sociales, qui s'est tenue au siège de la Ligue, au Caire, en décembre 1994, et à laquelle Habitat a participé en tant qu'observateur.

N. Organisation internationale du Travail

65. En 1994-1995, la coopération entre l'Organisation internationale du Travail (OIT) d'une part et la Ligue des États arabes ainsi que l'Organisation arabe du travail (OAT) d'autre part a été encore renforcée par l'exécution de diverses activités communes.

66. L'OIT a participé à toutes les sessions de l'Organe directeur de l'OAT ainsi qu'à la Conférence arabe du travail; elle a aussi assisté à une conférence sur les droits de la famille (Le Caire, mai 1994) et a participé à la réunion organisée par la Ligue au sujet des incidences démographiques des programmes d'ajustement structurel (Le Caire, janvier 1995). En collaboration avec la CESAO et la Ligue, elle a participé à la réunion préparatoire d'experts sur la déclaration arabe sur le développement social (Amman, septembre 1994), à laquelle elle a contribué par trois études sur l'atténuation de la pauvreté.

67. Dans le cadre du programme commun OIT/OAT approuvé au début de 1994, cinq séminaires régionaux et réunions de groupes d'experts arabes ont été

organisés dans la région sur les sujets suivants : mesures concernant l'emploi et le marché du travail; développement des petites entreprises (pour les organismes employeurs); programmes relatifs à l'emploi et au marché du travail dans le contexte d'un développement durable centré sur l'homme; normes internationales et normes arabes dans le domaine du travail.

68. L'OIT et l'OAT mènent conjointement deux projets régionaux concernant l'administration du travail et les migrations.

69. Comme l'année précédente, l'OIT a procédé à des consultations avec la Ligue et l'OAT sur la situation des travailleurs palestiniens des territoires arabes occupés, en vue de la Conférence internationale du travail qui devait se tenir en 1994 sur ce sujet.

O. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

70. En 1994-1995, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et la Ligue des États arabes ont poursuivi leur coopération dans des domaines techniques d'intérêt mutuel, dans les secteurs de l'agriculture et du développement rural, des ressources naturelles et de la protection de l'environnement, de la mise en valeur des ressources humaines et du développement économique et social global.

71. Le bureau régional de la FAO pour le Proche-Orient et les divisions techniques de la FAO ont mené les études suivantes ou contribué à leur préparation : systèmes d'élevage de petits ruminants dépendant de parcours au Proche-Orient; mise en valeur des parcours et du bétail dans le monde arabe; intégration des biotechnologies au service d'une agriculture durable et du développement rural dans les pays arabes; aspects technico-économiques de l'utilisation de résidus agro-industriels au Proche-Orient; mise en valeur des ressources humaines et participation des habitants dans les pays arabes; désertification du monde arabe; l'énergie au service d'une agriculture durable et du développement rural; techniques modernes et techniques de pointe pour une irrigation efficace.

72. La FAO et l'Organisation arabe du développement agricole ont organisé conjointement la réunion sur les principaux services de production et de santé animales dans la région arabe et au Proche-Orient (Le Caire, septembre 1994). La FAO a également organisé avec le Comité mixte sur l'environnement et le développement dans la région arabe la consultation préalable d'experts pour la Conférence ministérielle panarabe sur l'agriculture durable et le développement rural (Le Caire, septembre 1994). Des consultations d'experts sur la gestion et le développement durable des terres arides du monde arabe (novembre 1994, République arabe syrienne), ont été organisées par le Centre international de recherche agricole dans les zones arides, la FAO, l'Organisation arabe du développement agricole, le Centre arabe pour l'étude des zones et des terres arides et la CESAO, qui ont collaboré au sein de l'Équipe de travail interorganisations sur la production agricole et la protection de la flore.

73. La FAO et l'Organisation arabe du développement agricole sont convenues d'un mémorandum d'accord visant à mettre en oeuvre un programme de coopération

touchant la participation des femmes au développement, dans le cadre du Plan régional d'action de la FAO pour la participation des femmes à l'agriculture au Moyen-Orient (1996-2000).

74. En ce qui concerne le développement de la pêche, la FAO a continué à renforcer sa coopération avec les organisations spécialisées de la Ligue. Un accord a été conclu en vue de renforcer le centre de formation à la pêche de l'Académie arabe des sciences et techniques; un halieutiste du Bureau régional de la FAO et chargé du Proche-Orient a continué à fournir un appui technique et des services consultatifs au Centre INFOSAMAK (Services d'information, de promotion et de conseils techniques sur le marché des poissons pour tous les pays arabes).

P. UNESCO

75. La coopération continue de se développer entre l'UNESCO et l'Organisation de la Ligue arabe pour l'éducation, la science et la culture (ALECSO), qui a été invitée à participer au programme de chaires d'enseignement Jumelage universitaire/UNESCO. La Commission mixte UNESCO/ALECSO élabore actuellement le texte d'un nouvel accord de coopération entre les deux organisations.

76. Un certain nombre d'actions ont également été menées à bien en 1993 par le Bureau régional de l'éducation pour les États arabes, avec la coopération active de l'ALECSO et de l'Organisation arabe pour l'alphabétisation et l'éducation des adultes, en particulier des séminaires régionaux et des réunions d'experts concernant l'alphabétisation des femmes, l'enseignement pour adultes et le programme "Généralisation et rénovation de l'enseignement primaire et élimination de l'analphabétisme dans les États arabes d'ici à l'an 2000 (ARABUPEAL)".

77. Le Bureau régional de science et de technologie pour les États arabes (ROSTAS) continue de participer à l'atelier de la Ligue consacré aux techniques rationnelles d'utilisation des sources souterraines. Un représentant du Bureau régional siège aux deux commissions de la Ligue s'occupant de l'environnement et du développement afin de coordonner et de promouvoir les activités environnementales dans les pays arabes.

Q. Organisation de l'aviation civile internationale

78. L'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) maintient des rapports étroits avec la Ligue des États arabes, surtout grâce à son Bureau régional du Moyen-Orient, qui est installé au Caire.

79. La Ligue a été invitée à diverses réunions de l'OACI, notamment la réunion régionale sur la facilitation (Le Caire, juin 1994). L'OACI a également coopéré avec les membres de la Ligue à l'occasion du Séminaire sur la planification des mesures d'urgence aux aéroports (Le Caire, avril 1994); du Séminaire sur les marchandises dangereuses (Amman, juin 1994) et du Séminaire sur le plan CNS/ATM et les communications par satellite (Le Caire, août-septembre 1994).

R. Organisation mondiale de la santé

80. Le Bureau régional de la Méditerranée orientale de l'OMS a apporté sa collaboration dans le domaine sanitaire à la Ligue des États arabes en coopérant étroitement avec le Conseil des ministres arabes de la santé. On trouvera ci-après quelques exemples notables de cette collaboration.

Formulation d'une stratégie arabe de développement sanitaire

81. L'établissement du projet final de stratégie arabe de développement sanitaire a bénéficié dans plusieurs domaines d'une participation active du personnel technique du Bureau régional. En outre, les vues du Bureau ont été présentées en 1994 et en 1995 aux réunions consacrées à une stratégie commune de lutte contre l'abus des drogues.

Hygiène de l'environnement

82. Le Comité conjoint sur l'environnement et le développement dans la région arabe s'est efforcé de coordonner le plus possible les programmes écologiques de la région arabe adoptés par les membres du Comité, en échangeant des informations sur les plans et programmes écologiques de chacun des membres et en leur indiquant des méthodes de réalisation en coopération.

83. La Division de l'hygiène de l'environnement du Bureau régional de la Méditerranée orientale coopère étroitement en ce sens avec le secrétariat technique du Comité conjoint dans plusieurs domaines touchant l'évaluation des risques et la gestion de l'hygiène de l'environnement. Le Bureau a participé activement aux différentes réunions organisées par la Ligue des États arabes.

84. Le Bureau collabore par ailleurs avec l'Institut arabe pour le développement urbain, à Riyad, à la définition d'un projet sur la salubrité des villes et à la mise en place d'un réseau pour la salubrité des villes dans les États arabes.

Santé de l'enfant

85. La signature du document concernant le Projet panarabe pour le développement de l'enfant (PAPCHILD), auquel participent plusieurs institutions, a marqué une date mémorable dans les rapports avec la Ligue des États arabes. Le Bureau régional de la Méditerranée orientale a participé de près aux préparatifs techniques et à la mise en place de ce projet.

86. En outre, le Bureau collabore activement avec la Ligue en vue de la mise au point définitive d'une proposition concernant un plan arabe d'action pour la protection et la promotion de la santé des enfants dans le monde arabe.

Produits pharmaceutiques

87. Le Bureau collabore avec le Comité suprême arabe des médicaments et l'Union arabe des fabricants de produits pharmaceutiques et de prothèses. Les principaux domaines de collaboration sont notamment l'harmonisation de la réglementation en matière d'immatriculation des médicaments; la mise au point

d'une pharmacopée arabe; la promotion des industries pharmaceutiques dans les pays arabes; la définition de directives arabes dans divers domaines techniques; les achats de médicaments en vrac.

88. L'OMS a noué des liens de coopération avec l'Organisation arabe pour l'éducation, la culture et la science, notamment en ce qui concerne la rééducation des handicapés dans les pays arabes et les soins à leur fournir, ainsi que l'éducation intégrée des élèves handicapés.

S. Banque mondiale

89. Le Bureau Europe, Moyen-Orient et Afrique du Nord de la Banque mondiale et la Ligue des États arabes ont étudié les possibilités de mener des activités conjointes dans la région. À l'automne 1994, une stratégie a été adoptée dans le domaine de l'environnement pour les pays arabes, en collaboration avec le Conseil des ministres arabes chargés de l'environnement. Après avoir établi des bases solides dans le domaine de l'environnement, les deux organisations comptent développer leur coopération en vue de faire mieux connaître les problèmes de développement qui se posent de manière similaire dans les pays de la région.

T. Union postale universelle

90. Les activités régionales de coopération technique de l'UPU dont l'objet d'une coordination avec la Commission postale permanente arabe, qui a remplacé l'Union postale arabe et regroupe les administrations postales des pays membres de la Ligue.

91. Les cinq secteurs considérés comme prioritaires dans les pays arabes pour la période 1991-1995 sont les suivants : a) restructuration de la gestion; b) connaissance du marché et des stratégies commerciales; c) qualité des prestations et stratégies opérationnelles; d) ressources humaines et formation; e) acquisition de techniques en vue de la construction de locaux et de la mise en place d'installations postales. Sur la base de ces priorités, l'UPU a financé plusieurs activités de formation en groupe au cours des dernières années.

92. En outre, un colloque réunissant les directeurs généraux des services postaux des pays arabes s'est tenu au Caire, en coopération avec la Ligue des États arabes, en vue de faire le point sur le suivi du Programme d'action spécial de Washington et de définir la stratégie des services postaux arabes pour les années à venir.

93. Deux stages de formation sont prévus en 1995 : le premier, consacré à la mercatique, se tiendra dans la République arabe syrienne en juin 1995 et le second, qui portera sur la sécurité postale, se déroulera en Égypte en octobre 1995.

U. Union internationale des télécommunications

94. L'Union internationale des télécommunications (UIT) renforce ses relations avec la Ligue des États arabes. Ainsi a-t-elle tenu le secrétariat technique de la Ligue informé des travaux entrepris dans le cadre du projet régional MODARABTEL, à savoir le dernier volet de ce projet et un cours de formation sur la communication de données. L'UIT a assisté à un grand nombre de réunions de comités et sous-comités de la Ligue. Celle-ci, quant à elle, a assisté à des réunions de l'OIT : Conférence mondiale de développement des télécommunications (mars 1994, Buenos Aires) et Conférence de plénipotentiaires de Kyoto (septembre-octobre 1994).

95. L'UIT a aidé le secrétariat technique de la Ligue à organiser des cours et des séminaires régionaux communs, en mettant notamment sur pied dans le cadre de son plan annuel de stages et d'ateliers un mécanisme visant à répondre le mieux possible aux besoins des pays arabes.

V. Organisation météorologique mondiale

96. L'OMM a participé à la onzième session du Comité météorologique permanent de la Ligue en janvier 1995. Elle continue à aider le Comité dans la poursuite de ses objectifs en donnant suite à ses recommandations et décisions visant la promotion des services météorologiques et hydrologiques à l'appui du développement viable dans les États arabes.

97. L'OMM est également membre du Comité conjoint sur l'environnement et le développement dans la région arabe. Elle continue à apporter son aide aux centres régionaux de formation météorologique implantés dans cette région.

98. En outre, les membres de la Ligue des États arabes ont continué à coopérer avec le Fonds monétaire international, le Programme alimentaire mondial et l'Organisation mondiale du commerce.

W. Fonds international de développement agricole

99. Le Fonds international de développement agricole (FIDA) a continué à envoyer des observateurs aux réunions de la Ligue et réciproquement. Durant la période considérée, des contacts périodiques ont été maintenus entre le Secrétariat de la Ligue et celui du FIDA. Les deux organisations échangent des informations et des publications portant particulièrement sur les programmes de lutte contre la désertification.

100. Outre qu'il finance directement des projets, le FIDA appuie, par son programme dons et d'assistance technique, divers instituts régionaux de recherche agronomique dans le monde arabe tels que le Centre arabe pour l'étude des zones et terres arides et l'Organisation arabe pour le développement agricole. Ces dons ont servi à financer le développement de techniques agricoles intéressant les groupes cibles du Fonds dans la région arabe et, plus particulièrement, un programme de recherche-développement sur le palmier dattier, un programme sur les camélidés dans les systèmes régionaux d'exploitation dans la région et un projet de recherche-développement sur le blé et l'orge en zones semi-arides.

101. Le FIDA a en outre fait à l'Organisation arabe pour le développement agricole des dons pour des programmes de formation visant à renforcer les capacités institutionnelles des pays arabes en ce qui concerne la préparation et la mise en oeuvre de projets de développement rural.

X. Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

102. L'ONUDI a maintenu une coopération étroite avec la Ligue des États arabes et ses institutions et organes spécialisés.

103. Aux termes des trois accords de coopération industrielle signés respectivement en 1988, 1989 et 1994, des activités communes ont été menées dans divers domaines, notamment en vue d'établir des études de faisabilité et des descriptifs de projets d'investissement, d'organiser des ateliers de formation, d'aider à la mise en place de banques de données, de réaliser des enquêtes sur l'industrie et de promouvoir des projets d'investissement communs dans les pays arabes. Plus récemment, dans le cadre de la coopération avec l'Organisation arabe pour le développement industriel et les ressources minières, un document de travail a été établi sur les possibilités de coopération entre les pays arabes en matière de développement industriel, en vue de la réunion des ministres tenue en 1994.

104. L'ONUDI a été à l'origine de la mise en place d'un nouveau mécanisme de coopération régionale dans le domaine industriel grâce au Programme spécial pour le développement industriel des pays arabes, qui a pour objectif de renforcer la coopération entre les États (aux niveaux bilatéral, sous-régional et régional) et de répondre aux besoins des pays arabes les moins avancés. Les domaines d'action prioritaires du Programme spécial ont été définis en coopération avec la Ligue des États arabes et d'autres organisations régionales.

105. Parmi les activités relevant du Programme spécial figurent actuellement une réunion sur l'élaboration de projets communs dans le domaine des catalyseurs et de la production d'additifs pour lubrifiants dans certains pays en développement; un atelier sur le développement de la coopération et de la production de machines-outils dans la région du Golfe; un atelier de formation régional à Amman, correspondant à la première phase d'un programme visant à renforcer la position des pays arabes dans les négociations sur le transfert de technologies; une évaluation des installations et services disponibles dans les pays d'Asie occidentale; une réunion consultative sur les stratégies de développement des biotechnologies aux fins de l'aquaculture dans les pays arabes.

106. Une réunion tenue récemment avec les départements des relations économiques, des secteurs productifs et de l'environnement de la Ligue a permis de définir d'autres domaines de coopération, tels que les statistiques industrielles, la protection de l'environnement et la lutte contre la pollution, la pétrochimie et les conséquences de l'accord du GATT sur les négociations commerciales d'Uruguay pour le secteur manufacturier des pays arabes, et des projets concrets sont en cours d'examen.

IV. RÉUNION GÉNÉRALE SUR LA COOPÉRATION ENTRE LES REPRÉSENTANTS
DES SECRÉTARIATS DES ORGANISMES DES NATIONS UNIES ET CEUX
DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA LIGUE DES ÉTATS ARABES ET DE
SES ORGANISATIONS SPÉCIALISÉES, VIENNE, 19-21 JUILLET 1995

107. Comme l'Assemblée générale l'avait recommandé dans sa résolution 49/14, la réunion générale sur la coopération entre les représentants des secrétariats des organismes des Nations Unies et ceux du secrétariat général de la Ligue des États arabes et de ses organisations spécialisées s'est tenue à Vienne du 19 au 21 juillet 1995, marquant le cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes.

108. Des représentants des organismes ci-après des Nations Unies et de la Ligue des États arabes ont participé à la réunion :

a) Organismes des Nations Unies : Secrétariat de l'ONU (notamment Département des services d'appui et de gestion pour le développement, Département des affaires humanitaires, Département de l'information), Office des Nations Unies à Vienne (notamment Service de la prévention du crime et de la justice pénale et Bureau des affaires spatiales), Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID), Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), Centre des Nations Unies pour les établissements humains (CNUEH), Organisation internationale du Travail (OIT), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Union internationale des télécommunications (UIT), Organisation météorologique mondiale (OMM), Organisation mondiale de la santé (OMS), Fonds international de développement agricole (FIDA), Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA);

b) Ligue des États arabes : Secrétariat de la Ligue des États arabes, Organisation arabe de développement agricole, Académie arabe pour la science et la technique, Centre arabe d'étude des terres arides et non irriguées, Organisation arabe pour le développement industriel et les ressources minières, Banque arabe pour le développement économique de l'Afrique, Organisation arabe pour l'éducation, la culture et la science, Organisation arabe du travail, Autorité arabe pour les investissements et le développement agricoles, Agence arabe pour l'énergie atomique, Conseil des ministres arabes de l'intérieur, Programme arabe du Golfe pour les organismes de développement des Nations Unies (AGFUND).

109. La réunion était saisie de 22 documents de travail établis par le Centre des affaires de désarmement, le Service de la prévention du crime et de la justice pénale, le Département des affaires humanitaires, le Département des affaires politiques, le Département des services d'appui et de gestion pour le développement, la FAO, le FIDA, l'OIT, l'UIT, le PNUCID, le PNUD, l'UNESCO, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), l'UNICEF, l'ONUDI,

/...

le Bureau des affaires spatiales, l'UNRWA, l'Académie arabe pour la science et la technique, l'Agence arabe pour l'énergie atomique, le Centre arabe d'étude des terres arides et non irriguées, l'Organisation arabe pour le développement industriel et les ressources minières et l'Organisation arabe pour l'éducation, la culture et la science.

110. La réunion a inscrit à son ordre du jour les questions suivantes :

- I. Examen et évaluation de la coopération entre les Nations Unies et la Ligue des États arabes et perspectives d'avenir.
- II. Maintien de la paix et de la sécurité internationales :
 - a) Diplomatie préventive et rétablissement de la paix;
 - b) Désarmement.
- III. Déminage.
- IV. Poursuite des activités dans d'autres domaines :
 - a) Mise en valeur des ressources humaines dans les zones rurales (réunion sectorielle tenue à Vienne en juillet 1994)
 - b) Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse ou par la désertification, particulièrement en Afrique;
 - c) Mise en oeuvre des programmes d'action adoptés par les conférences internationales;
 - d) Action 21 (environnement et développement durable);
 - e) Contrôle des drogues et prévention du crime.
- V. Célébration du cinquantième anniversaire de l'ONU et de la Ligue des États arabes.

111. La séance d'ouverture de la réunion a été consacrée à la commémoration du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes. Dans leurs déclarations, les coprésidents et les représentants des organismes des Nations Unies et de la Ligue des États arabes ont fait le bilan de la coopération passée et suggéré des moyens de renforcer et d'élargir encore la collaboration entre les deux organisations.

112. Au cours des débats, les représentants des organismes des Nations Unies et de la Ligue des États arabes et de ses organisations spécialisées ont procédé à un examen et une évaluation critiques des progrès de la coopération. La réunion a reconnu qu'il importait que les deux organisations continuent à coopérer afin de concourir au maintien de la paix et de la sécurité internationales, et de promouvoir le développement socio-économique.

113. La réunion a été pour la Ligue des États arabes l'occasion de se dire à nouveau fermement attachée à soutenir l'Organisation des Nations Unies dans la poursuite des objectifs énoncés dans la Charte : maintien de la paix et de la sécurité internationales, et promotion de la liberté, de la souveraineté et du progrès de tous les peuples.

114. La réunion a souligné l'importance de la diplomatie préventive, moyen efficace de dénouer des tensions politiques et de désamorcer les crises susceptibles d'entraîner des conflits armés dans différentes régions du monde.

115. La réunion est convenue que les mesures de confiance et autres mesures préventives proposées par le Secrétaire général de l'ONU dans l'"Agenda pour la paix" et son supplément devaient être élaborées de manière coordonnée, en consultation avec les organisations régionales intéressées, de manière à renforcer les moyens dont dispose l'ONU face aux menaces à la paix et à la sécurité internationales. Des contacts et des consultations réguliers entre l'ONU et la Ligue des États arabes contribueraient à la réalisation de ces objectifs.

116. La réunion a souligné qu'il importait d'aborder le désarmement de manière globale, comme touchant tous les États et toutes les armes de destruction massive. La sécurité et la stabilité du Moyen-Orient exigeaient que l'on fasse de cette région une zone totalement exempte d'armes de destruction massive, y compris les armes nucléaires.

117. La réunion a insisté sur l'aspect humanitaire du problème de plus en plus grave que cause la présence de mines terrestres et autres engins non explosés hérités de conflits armés, et s'est dite profondément préoccupée par les graves conséquences socio-économiques pour les populations des pays minés.

118. Les participants ont estimé que la coopération internationale en vue d'un soutien technique et financier aux pays minés était indispensable pour que ces pays puissent se doter des moyens voulus pour le déminage. La réunion a souligné que la seule manière de faire cesser la prolifération des mines terrestres serait d'interdire totalement la production, l'utilisation et le transport de ces engins.

119. La réunion est convenue de continuer à consolider la coopération dans les six domaines visés dans la résolution 49/14 de l'Assemblée générale (voir par. 10). Elle s'est attachée notamment aux aspects ci-après : projets conjoints de lutte contre la désertification; mise en valeur des ressources humaines dans les zones rurales; projets visant les établissements humains; activités relevant du domaine de l'industrie, des transports maritimes, des télécommunications et des postes; commerce; main-d'oeuvre et emploi; éducation, science et culture; santé; environnement; population, y compris le Projet panarabe de développement de l'enfant; prévention du crime et justice pénale, contrôle des drogues, services aux réfugiés de Palestine; affaires spatiales.

120. Les différents points de l'ordre du jour ont été étudiés par les groupes de travail composés de représentants des départements, des organisations et des institutions intéressés. Les propositions et recommandations issues de leurs travaux ainsi que des documents de travail ont été incorporées au Document final

adopté à la séance de clôture de la réunion générale, que le Secrétariat de l'ONU a transmis en août 1995 à toutes les institutions et organisations participantes des Nations Unies et au secrétariat général de la Ligue des États arabes.

121. Enfin, la réunion a été informée que le Comité de coordination de haut niveau de la Ligue des États arabes et de ses organisations spécialisées avait retenu sept secteurs prioritaires où il fallait renforcer la coopération avec l'Organisation des Nations Unies : énergie, développement rural, désertification et "ceintures vertes", formation et enseignement professionnel, technologie, environnement, information et documentation. L'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées sont convenues d'étudier ces propositions et d'y répondre.
